La Couronne (16) : Mohammed Z Baïri, interné en hôpital psychiatrique, soupçonné de multiples agressions sexuelles et d’un viol sur des patientes et soignantes ; le directeur de l’HP affirme que sa place est en prison

06/04/2023 à 10h20



Un patient de 48 ans a été mis en examen pour viol et agressions sexuelles sur six victimes. Fin mars, un soignant avait lancé un cri d’alarme.

L’affaire avait surgi sur la place publique par l’entremise d’un courrier anonyme envoyé à CL par un soignant de l’hôpital Camille-Claudel à la fin du mois de mars. Il révélait le désarroi du personnel face au cas d’un patient de 48 ans, qui aurait commis de multiples agressions sexuelles sur d’autres patients et patientes, sur des soignants mais aussi un viol le 3 mars dernier.

L’homme, Mohammed Z Baïri, pris en charge dans l’établissement

psychiatrique depuis 1993, a été placé en garde à vue mardi, a révélé ce mercredi soir Stéphanie Aouine, la procureure d'Angoulême. Puis écroué à la maison d'arrêt à la suite de son défèrement devant la procureure et de son passage devant le juge des libertés et de la détention. Il est mis en examen pour viol et agressions sexuelles aggravées sur pas moins de six victimes, pour des faits dénoncés en 2022. Cinq d'entre eux concernent d'autres patients et le dernier un soignant. Des victimes que l'enquête de flagrance ouverte à la suite du viol présumé du 3 mars a permis d'identifier. (…)

Six victimes identifiées

(…) En 2021, il avait été condamné à 6 mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel d'Angoulême pour des agressions sexuelles sur cinq patientes.

Fin mars, Roger Arnaud, le directeur de l'hôpital avait reconnu dans nos colonnes « *une situation complexe* », affirmant que Mohammed Z Baïri n'avait « *rien à faire dans un établissement psychiatrique* ». « *Un traitement criminel, ce n'est pas chez nous que ça se traite* », affirmait-il.

Charente Libre

(…) Des agressions répétées, des patientes ou des patients vulnérables en victimes, mais, aussi des soignants. Mohamed Z a ainsi alterné les placements, dans les services, à l'isolement, en UMD. En juin 2021, une série de plaintes, de cinq victimes, s'était soldée par six mois de prison avec sursis.

La sonnette d'alarme

Depuis, les soignants ont recensé d'autres agressions. Rien n'a été fait ? « *Les collègues ont tiré les sonnettes*

d'alarme », plaide Jérôme Raymond, le délégué CGT, qui reconnaît aussi les hésitations. *« On aurait peut-être dû en parler avant. C'est délicat, avec notre situation de soignants*. » Il y a pourtant eu des signalements, des « feuilles d'éléments indésirables ». Il y aurait eu des plaintes. Des médecins ont saisi l'agence régionale de santé (ARS), l'hôpital a alerté le parquet dès le lendemain des faits (lire ci-dessous). *« Nous avons envoyé un courrier à la préfecture*, indique encore Jérôme Raymond qui évoque l'évolution de la loi, les droits des patients, *cette loi qui limite la contention, l'isolement. Le patient y était placé. La mesure a été levée, il menaçait de se suicider ».*

Tout cela traduit une *« situation complexe »* que reconnaît aussi Roger Arnaud, le directeur de Camille-Claudel, une *« situation pas normale. On a alerté depuis plusieurs mois ».* Il insiste : *« Cette personne n'a rien à faire dans un hôpital psychiatrique. C'est un comportement qui relève de la justice ».* Il fixe les limites : *« La société considère que ça relève de la psychiatrie mais nous, on est là pour soigner, pas pour surveiller les gens. Un comportement criminel, ce n'est pas chez nous que ça se traite ».* (…)

Charente Libre

(Merci à René)